



PLAN NATIONAL DE FORMATION 2019

La DGALN vous propose l'action de formation n°19-1405

PARCOURS DE PROFESSIONNALISATION ECOQUARTIERS

Aménager durablement son Bourg structurant : Tester les outils et comprendre les jeux d'acteurs (Urbax)

Cette action fait partie du parcours de professionnalisation « EcoQuartiers » mis en œuvre par la DGALN pour les agents en poste sur ces missions.

Pour les agents de l'État : Vous trouverez en annexe l'ensemble des actions du parcours avec le lien intranet : <http://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/les-parcours-de-professionnalisation-r5134.html>

Vous pouvez consulter les offres de formation de la DGALN sur le site intranet : <http://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/l-offre-de-formation-pour-les-services-r4388.html>

Vous pouvez consulter l'ensemble des offres de formation ministérielles sur le site intranet du CMVRH : <http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/>

Pour les collectivités et partenaires publics et privés, vous trouverez les informations sur la démarche EcoQuartier et le parcours de formation sur le site internet : <http://www.ecoquartiers-club.logement.gouv.fr/>



QUAND ?

les dates, lieux des formations et dates limite d'inscription figurent sur la page « [IDENTIFICATION DES FORMATIONS](#) »

OÙ ?

Cette formation se déroule dans plusieurs CVRH
TOULOUSE et TOURS
Cette formation se déroulera dans les CVRH de **MACON et NANCY** courant 2019

vos contacts à la DGALN

Maîtrise d'ouvrage : DHUP/AD4
Cheffe de projet : Yâsimîn VAUTOR – 01 40 81 94 12
yasimin.vautor@developpement-durable.gouv.fr
Maîtrises d'ouvrage régionales : DREAL Occitanie, Centre-Val-de-Loire, Bourgogne Franche-Comté et Grand Est.
DGALN- Sous-direction de la performance
Rémy BLANES – Responsable du pôle national de formation
Lucie LAMBERTRAYAR – Cheffe de projet formation

vos contacts aux CVRH

figurent sur la page
« [IDENTIFICATION DES FORMATIONS](#) »

les objectifs de la formation

- Analyser les logiques et les stratégies des acteurs : collectivité locale, opérateurs publics et privés, propriétaires fonciers, industriels.
 - Etudier le fonctionnement de l'aménagement urbain et pouvoir apprécier les interactions entre les différentes politiques urbaines pour proposer une stratégie d'aménagement durable.
 - Savoir choisir et utiliser, en jouant de leurs complémentarités, les outils juridiques, financiers et fonciers pour l'aménagement de quartiers durables en renouvellement urbain ou extension urbaine maîtrisée.
- Urbax est une simulation jouée de l'aménagement conduite par un meneur de jeu et assistée par un programme informatique. Les joueurs simulent les rôles décisifs dans l'aménagement : collectivité, opérateurs, grands propriétaire...)

le public concerné – les pré-requis

- Collectivités et partenaires :
Élus
Responsables de services, chargés de mission, Chefs de projet de revitalisation des centres-bourgs, Directeurs de projet Action cœur de ville, Chefs et directeurs de projet d'aménagement, Équipes projets de PRU et NPNRU...
Professionnels concepteurs, paysagistes, urbanistes, architectes contribuant à des projets d'aménagement, programmistes, bureaux d'étude...
Bailleurs sociaux
Aménageurs, sociétés d'économie mixte,
Agences d'urbanisme, Parcs naturels régionaux, CAUE
- Services de l'État (DREAL/DEAL/DRIEA, DDT/DDTM/UT, UDAP, SGAR, Services locaux des agences nationales...)
concernés pas les sujets de l'aménagement durable.

Les pré-requis

Des notions ou connaissances théoriques sur les outils de l'aménagement et sur les caractéristiques de la ville durable facilitent le suivi de la formation. La formation n'est pas une formation théorique mais permet la mise en pratique des outils et l'interaction entre acteurs.

IDENTIFICATION DES FORMATIONS

ACTEURS CVRH	DONNEES FORMATION – CORDONNEES CVRH
CVRH concerné : TOULOUSE Chef de projet : Christel JAROSZ Coordonnées : 05 62 14 39 27	Dates de la formation : 21 & 22 mars 2019 Dates limite d'inscription : 21 février 2019 Lieu de la formation : 6, impasse Paul Mesplé 31106 TOULOUSE adresse courriel : formation.CVRH-Toulouse@developpement-durable.gouv.fr
CVRH concerné : TOURS Chef de projet : Céline REIX Coordonnées : 02 47 60 54 14	Dates de la formation : 16 & 17 octobre 2019 Dates limite d'inscription : 16 septembre 2019 Lieu de la formation : 58, rue Roger Salengro 37015 TOURS adresse courriel : Pole-Formation.Cvrh-Tours@developpement-durable.gouv.fr

CONTEXTE

Collectivités en milieu rural, centres-bourgs, villes moyennes, grandes villes, métropoles : chaque territoire, quels que soient sa taille, son histoire, son contexte, est en mesure de s'engager vers un projet de territoire plus responsable et solidaire. Dans cette formation, nous verrons ensemble comment y parvenir, avec le référentiel EcoQuartier en fil conducteur et l'ancrage au territoire comme point de départ.

Le bureau de l'aménagement opérationnel durable (AD4) compte parmi ses missions la mise en place et la diffusion de la démarche et du label EcoQuartier inscrit dans le Plan Ville Durable. Mise à disposition des collectivités, la démarche EcoQuartier est un outil opérationnel adaptable à tous les contextes pour faire levier vers l'aménagement durable des villes. La démarche EcoQuartier est élaborée autour de 4 dimensions et de 20 engagements qui ont pour vocation d'interroger et de guider les collectivités dans leur projet d'aménagement opérationnel. Collectivité en milieu rural, périurbain et grande ville : chaque collectivité, quels que soient sa taille, son histoire, son contexte, est en mesure de s'engager vers un projet de territoire plus responsable et solidaire.

Du plan ville durable au lancement du label national fin 2012, ce sont plusieurs années de travail qui ont permis la construction collaborative d'une démarche partagée, qui s'améliore en continu pour mieux correspondre aux attentes des collectivités, services de l'État et porteurs de projets.

La présence de centres-bourgs dynamiques et animés, dans les campagnes ou les zones périurbaines, est un gage de qualité de vie, de cohésion sociale et de développement économique local pour les habitants des territoires concernés. Les différents programmes et actions nationaux et locaux portant sur le renouvellement des centres-bourgs, confirment l'attente de la société française pour des solutions locales d'aménagement durable des centralités. Tous les acteurs doivent ainsi œuvrer pour faire émerger des projets de qualité, économes en espace et sobres d'un point de vue énergétique et dans la valorisation des ressources, permettant de maintenir ou de renouveler l'attrait des territoires. La connaissance des acteurs de l'aménagement et de leurs « jeux de postures » est une condition préalable à la réussite de la conduite ou de l'accompagnement d'une opération d'aménagement durable. L'un des enjeux majeurs de l'aménagement durable relève de la question de son financement et des outils mobilisables pour le faire sortir de terre. Pour les bourgs, les questions de savoir faire avec l'existant, en mobilisant les ressources locales, de densité adaptée, réhabilitation du bâti existant et du soutien des activités et services sont à repenser. Tout l'enjeu réside donc dans l'activation des outils appropriés aux étapes clés et sur les sites les plus judicieux de manière complémentaire et dans la co-production entre acteurs du territoire.

La formation est une simulation jouée de l'aménagement opérationnel conduite par un meneur de jeu et assistée par un programme informatique. Les joueurs simulent les rôles décisifs : collectivité, opérateurs, industriels, grands propriétaires (5 à 7 équipes regroupant 15 à 20 stagiaires au total). Le programme informatique simule le contexte urbain, guide le jeu de manière séquentielle, enregistre les événements et donne à tout moment les informations sur l'état du système. Le produit pédagogique se compose du logiciel de simulation et d'une étude de cas. Le module de simulation est conçu de manière à équilibrer réalisme, maniabilité et portabilité dans des situations nationales différentes.

Le jeu de rôles est mis en œuvre par des animateurs agréés ayant à la fois la culture de l'aménagement et l'aptitude à conduire une dynamique de groupe.

Pour plus d'informations : <http://www.urbax.eu/fr/accueil/>

PROGRAMME DE LA FORMATION

Intervenants :

- Stephan CAUMET, urbaniste, formateur agréé Urbax.
- Walter ACCHIARDI, conseil, ancien responsable de CAUE, formateur agréé Urbax.

Programme :

L'étude de cas est préparée en coopération avec le CAUE de l'Eure et mise en pratique par le CEREMA et par les autres formateurs agréés.

Un bourg de près de 1000 habitants, situé dans l'aire d'attraction d'une grande ville et desservi par un échangeur d'autoroute, s'est développé jusqu'ici de manière radiale, en diffus le long des voies existantes. Il comporte un noyau ancien de qualité et offre une large gamme de services. L'objectif du SCOT est donc d'en faire un pôle relais de cette région périurbaine et d'y produire une offre de logements et de services capable de fournir une alternative à l'urbanisation dispersée aux alentours dans les hameaux ou les petites communes rurales excentrées démunies de services et d'équipements.

L'enjeu est de susciter des opérations d'ensemble greffées sur le tissu existant pour parvenir à un développement maillé et radioconcentrique assurant la transition ville /campagne et le voisinage avec les activités agricoles. Il s'agit également d'assurer une répartition équitable des dépenses d'équipements publics par une négociation bien conduite entre propriétaires, opérateurs et collectivité locale afin de préserver les finances de celle-ci.

BULLETIN D'INSCRIPTION
PNF DGALN 2019 – Action n°19-1405

(à retourner au CVRH au plus tard le jour de la date de limite d'inscription
à l'adresse courriel indiquée dans la page « identification des formations »)

LA FORMATION : **Parcours de professionnalisation EcoQuartiers**
Aménager durablement son Bourg structurant :
Tester les outils et comprendre les jeux d'acteurs (Urbax)

CVRH choisi : (cocher la case correspondante)

TOULOUSE <input type="checkbox"/>	TOURS <input type="checkbox"/>
Christel JAROSZ	Céline REIX
Dates formation	
21 & 22 mars 2019	16 & 17 octobre 2019
Date limite d'inscription	
21 février 2019	16 septembre 2019

Catégorie d'action de formation : (cocher la case informatiquement)

- T1 – adaptation immédiate au poste de travail
T2 – adaptation à l'évolution prévisible du métier
T3 – développement de ses qualifications ou acquisition de nouvelles qualifications
Le stagiaire utilise son compte personnel de formation (C.P.F.) : oui non

LE CANDIDAT (à renseigner dans les cases informatiquement)

Nom Prénom Sexe (H/F)
Service (DREAL, DDT...) N° du département du service
Grade
Fonctions
Adresse courriel

Catégorie fonction publique					
A+ <input type="checkbox"/>	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	OPA <input type="checkbox"/>	Contractuel <input type="checkbox"/>
Statut d'origine du demandeur					
MTES-MCTRCT <input type="checkbox"/>	MAA <input type="checkbox"/>	Autre Min. État <input type="checkbox"/>	Collectivité <input type="checkbox"/>	Autre <input type="checkbox"/>	

Motivations et attentes de l'agent : (à renseigner dans les cases informatiquement)

Je m'engage à suivre l'intégralité de la formation			Date et signature de l'agent
Avis	favorable <input type="checkbox"/>		Date et signature du supérieur hiérarchique
	réservé <input type="checkbox"/>		
	défavorable <input type="checkbox"/>		
Priorité	1 <input type="checkbox"/>		Visa du responsable RH ou formation du service
	2 <input type="checkbox"/>		
	3 <input type="checkbox"/>		